

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**EXCUSES** : Mme BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. WILS (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DOMBLIES (pouvoir à M. MELIANDE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. CARRERE

---

**23 – 13 - DÉNOMINATION DE VOIE - CHEMIN DE TRIMORD**

**Rapport présenté par Monsieur ARENAS, conseiller municipal :**

La voie desservant le lotissement d'habitation appartenant à la SCI SAMALE situé à proximité de la Rue Matachot n'a pas de dénomination.

Il s'agit de la voie principale du lotissement qui part de la rue Matachot et se termine sur les 4 lots à bâtir du lotissement.

Elle est composée d'une partie en indivision (parcelle cadastrée section AI n° 81) appartenant à la SCI SAMALE, Monsieur CHEVALLEY Mikaël et la HOLDING FINANCIERE GALBAT, et d'une seconde partie (parcelles cadastrées section AI n°78 et section BD n°7) appartenant en pleine propriété à la SCI SAMALE.

Un ancien chemin rural dit de Trimord partait de la Rue Matachot et rejoignait le ruisseau l'Arriou de la Gellée de Lapeyrère (qui longe le chemin du Moulin de Rontun). Ce chemin rural a fait l'objet d'un déclassement avant cession aux propriétaires riverains.

Après accord de la SCI SAMALE, représentée par Monsieur DUCROCQ Julien, de la HOLDING FINANCIERE GALBAT, représentée par Monsieur GALINAITIS Sylvain, et de Monsieur CHEVALLEY Mikaël, propriétaires de la voie, il est proposé de dénommer la voie chemin de Trimord, et de constituer le panneau de rue de la façon suivante :

« Chemin de Trimord »

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide:**

- de dénommer cette voie « Chemin de Trimord »
- de constituer le panneau de rue tel que défini ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 février 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Publiée le**

